

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

MAI 2020

À LA UNE

07 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

08 TAXES - 2^E VERSEMENT - MODES DE PAIEMENT

09 FEU À CIEL OUVERT INTERDIT

11 BLOCAGE RÉSEAU D'ÉGOUT - LINGETTES

12 **SONDAGE - BESOIN CAMP DE JOUR**

12 ANNULATION - SOCCER

13 ANNULATION ST-JEAN-BAPTISTE ET FEU D'ARTIFICE

14 OUVERTURE ÉCOCENTRES

15 SOYONS DES VOISINS SOLIDAIRES

16 AIDE ABUS AÎNÉS

17-18 VIOLENCE CONJUGALE

20 INFO CITOYEN

22 PCUE - ÉTUDIANTS

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

FÊTE NATIONALE - 24 juin

FÊTE DU CANADA - 1^{er} juillet

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

Le printemps est à nos portes et notre période de confinement se poursuit. En espérant que vous conservez la santé et le moral face à cette situation exceptionnelle.

Quoique confinés à la maison pour la plupart d'entre nous, il faut continuer nos activités et garder notre esprit actif, plusieurs se découvrent des talents cachés : couture, bricolage, jardinage, cuisine et des moments plus nombreux de loisirs. La lecture demeure un excellent exercice de relaxation et grâce à l'internet, nos achats de livres peuvent se poursuivre. À titre d'exemple, de belles nouveautés seront disponibles lors de la réouverture de la bibliothèque, autant pour les jeunes que les adultes.

Pour les Jeunes:

«Cultiver la gentillesse», «Petits bonheurs de tous les jours», «Thelma La Licorne» et «Thelma La Licorne Le retour», «Lucie la mouffette qui pète» - Tome 3 et plusieurs autres.

Pour les adultes:

«Mirages sur la Vallée de l'or» de Claire Bergeron, «L'inconnu de la Forêt» de Harlan Coben, «Mamaskatch» de Darel McLeod (Prix littéraire 2019), «Odile et Xavier» - volume 2 de la série, «Les Jolis Deuils» - volume 2 de la série et plusieurs autres.

En espérant votre visite lorsque cela sera permis.

Ginette Piché, responsable Biblio

fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

Vous pouvez consulter le site de la FADOQ de Sainte-Hélène sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helene-de-bagot.com sous l'onglet SERVICES MUNICIPAUX / FADOQ – COMMUNIQUÉS / 2020 - ACTIVITÉS ET INFORMATIONS PENDANT LA COVID-19. Consultez les derniers développements de notre fédération Richelieu/Yamaska. Il y a aussi quelques conseils pour de la lecture des jeux et autres activités pour briser le sentiment de solitude.

Nous vous remercions de votre grande participation à nos activités avant le confinement. Nous espérons vous revoir en santé à l'automne. En attendant, nous vous souhaitons un bel été ensoleillé et de bonnes vacances en toute sécurité.

Pour toute information ou renseignement

Jocelyne Jodoin, présidente au 450-791-0105 ou Gisèle Laliberté, vice-présidente, au 450-791-0304 ou 1glali@sogetel.net



ANNIVERSAIRES MOIS DE MAI



M. Jacques Laliberté	01
M. Luc Leclerc	05
M. Michel Forest	06
Mme Claire Laferrière	06
Mme Huguette Barré	07
M. Sylvain Malenfant	07
M. Marcel Birtz	14
M. Michel Daigle	16
Mme Sylvie Beaugard	17
Mme Réjeanne Dépeault	18
Mme Brigitte Phaneuf	21
Mme Sylvie Guignard	25
Mme Paulette Rajotte	26
M. André Larocque	27
Mme Thérèse Chagnon	27
M. Denis Houle	27
Mme Gisèle Forest	27
M. Marcel Bouthillette	28
Mme Mariette Senez	30

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 513-1224



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



CONSEILLER #6

POSTE VACANT

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale par intérim
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

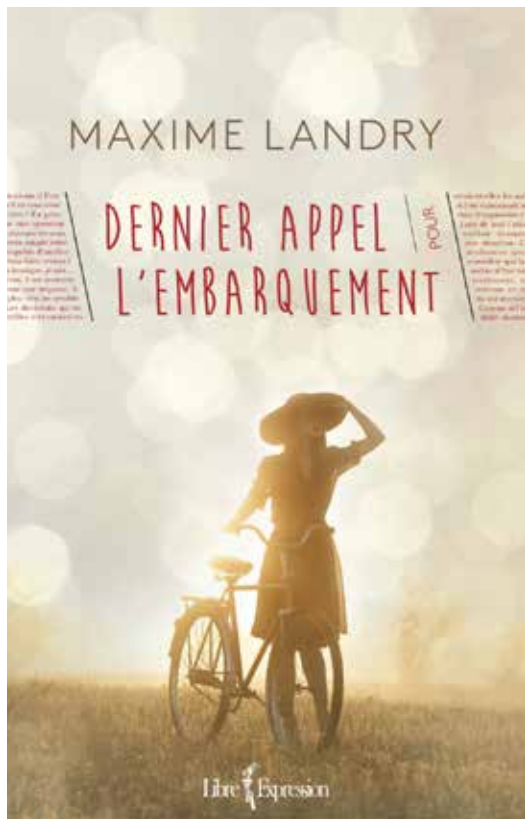
450 250-2481



On lâche pas!

J'espère que vous allez bien. Que vous prenez le temps de sortir prendre l'air, d'appeler vos proches! J'espère que vous en profitez pour enfin sauter à pieds joints dans vos rêves les plus fous. Que vous prenez cette chance d'avoir ENFIN du temps pour vous accomplir, vous reposez ou juste vous gâtez.

J'espère également que vous prenez le temps de vous évader en lisant un bon livre! Je vous présente justement un auteur que j'ai découvert dernièrement. Qui m'a surprise par " Fils cherche père si affinités". Je parle de Maxime Landry. Dernièrement, je me suis plongé dans un de ces univers et encore une fois, il m'a surpris. Il m'a conquis le cœur tout entier!



Laissez-moi deux minutes pour reprendre mon souffle! OUF! La plume de Maxime Landry m'a encore une fois envoûtée!

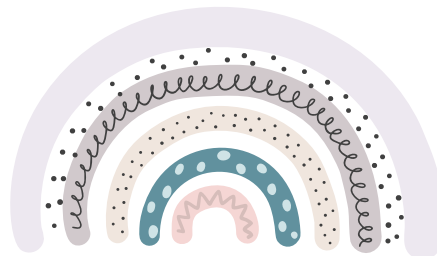
Ses mots me portent au ciel, me touchent droit au cœur. L'histoire de Lisa est touchante. Elle porte à réfléchir sur la vie. Le bonheur. Le vrai. L'authentique. Celui qui est simple, mais délectable.

Lisa est attachante et l'ensemble des êtres qui gravitent autour d'elle l'est tout autant. Ce fut un trop court moment passé avec eux. J'ai complètement dévoré cette histoire.

Ce roman doit être sur votre liste de livres à lire cette année, car il nous remet les valeurs aux bonnes places, il nous fait voir la simplicité et la pureté du bonheur. L'histoire que nous a ficelée Maxime Landry est tout simplement douce, poignante et savoureuse. (J'en ai versé quelques larmes!)

J'ai eu un plaisir fou à me laisser bercer par chaque mot.

Je vais réellement devoir lire ses autres romans, car le tableau indique 2 coups cœur en 2!



Profitez du beau temps pour sortir, faire un potager, vous faire griller au soleil. Prenez du temps pour VOUS!
Profitez des beaux jours sans horaire, sans stress et surtout, restez positifs et heureux!

Vous avez aimé cette série? Venez m'en parler via **MamanChickLit** sur Facebook!



COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666
655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié, collecte reportée
O Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) O Collecte des gros rebuts

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S	
		30 ^O	31 ^F	1	2	3	4
5	6	7 ^R	8	9	10	11	
12	13	14 ^O	15 ^O	16	17	18	
19	20	21 ^R	22	23	24	25	
26	27	28 ^O	29	30	31		

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4 ^R	5	6	7	8
9	10	11 ^O	12 ^O	13	14	15
16	17	18 ^R	19	20	21	22
23	24	25 ^O	26	27	28	29

MARS

D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3 ^R	4	5	6	7
8	9	10 ^O	11 ^O	12	13	14		
15	16	17 ^R	18	19	20	21		
22	23	24 ^O	25	26	27	28		
29	30	31 ^R						

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S			
						1	2	3	4
5	6	7 ^O	8 ^O	9	10	11			
12	13	14 ^R	15 ^O	16	17	18			
19	20	21 ^O	22 ^O	23	24	25			
26	27	28 ^R	29 ^O	30					

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 ^O	6 ^O	7	8	9
10	11	12 ^R	13 ^O	14	15	16
17	18	19 ^O	20 ^O	21	22	23 ^O
24 ³¹	25	26 ^R	27 ^O	28	29	30

JUIN

D	L	M	M	J	V	S	
		1 ^O	2 ^O	3 ^O	4	5	6
7	8	9 ^R	10 ^O	11	12	13	
14	15	16 ^O	17 ^O	18	19	20	
21	22	23 ^R	24 ^O	25	26	27	
28	29	30 ^O					

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S			
						1	2	3	4
5	6	7 ^R	8 ^O	9	10	11			
12	13	14 ^O	15 ^O	16	17	18			
19	20	21 ^R	22 ^O	23	24	25			
26	27	28 ^O	29 ^O	30	31				

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S			
									1
2	3	4 ^R	5 ^O	6	7	8			
9	10	11 ^O	12 ^O	13	14	15			
16	17	18 ^R	19 ^O	20	21	22			
23 ³⁰	24 ³¹	25 ^O	26 ^O	27	28	29			

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1 ^R	2 ^O	3	4	5
6	7	8 ^O	9 ^O	10	11	12 ^O
13	14	15 ^R	16 ^O	17	18	19 ^O
20	21	22 ^O	23 ^O	24	25	26
27	28	29 ^R	30 ^O			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S		
						1	2	3
4	5	6 ^O	7 ^O	8	9	10		
11	12	13 ^R	14 ^O	15	16	17		
18	19	20 ^O	21 ^O	22	23	24		
25	26	27 ^R	28 ^O	29	30	31		

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3 ^O	4 ^O	5	6	7
8	9	10 ^R	11 ^O	12	13	14		
15	16	17 ^O	18 ^O	19	20	21		
22	23	24 ^R	25 ^O	26	27	28		
29	30							

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1 ^O	2	3	4	5
6	7	8 ^R	9	10	11	12
13	14	15 ^O	16 ^O	17	18	19
20	21	22 ^R	23	24	25 ^F	26
27	28	29 ^O	30	31		

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



Sylvie Viens
Directrice générale par intérim

Bonjour chers citoyens,

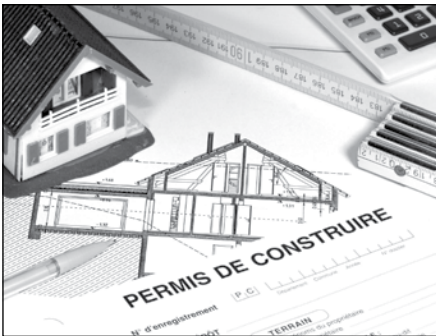
Comment allez-vous? Ce confinement peut servir de moment pour vivre différemment. Tous, sommes capables de nous adapter, suffit de le vouloir! La résilience !!!

À la séance du conseil du 5 mai dernier, le conseil municipal a adopté le règlement 556-2020 qui modifie le règlement 554-2020 « **règlement établissant le taux de taxes et les tarifs de compensation 2020 ainsi que les conditions de perception** » et ce, afin d'aider ses citoyens.

L'ARTICLE 24 «TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES» est alors modifié comme suit :

« Le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du **25 mars 2020 est établi à 0 % par année. Ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.** »

Nous maintenons les services essentiels. Les bureaux demeurent fermés au public pour le moment.



Il est possible d'obtenir un permis. L'urbaniste reçoit vos demandes par courriel au inspecteur@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2230. Son horaire habituel est : mardi de 8h30 à 11h30 et jeudi de 17h00 à 20h00. **Pour obtenir un rendez-vous téléphonique, communiquez avec la secrétaire au 450 791-2455, poste 0.** Lors de votre rendez-vous, monsieur Raymond Lessard vous expliquera comment procéder. Le hall d'entrée est ouvert au public, sur rendez-vous seulement, pour le paiement et la réception de permis et ce, **sous certaines conditions.**

Toutes les installations et terrains des loisirs (patinoire, terrain de balle, terrain de soccer, terrain de volleyball, tennis) **restent également fermés au public et ce, jusqu'à nouvel ordre.** Nous suivons les recommandations du gouvernement et de la santé publique quant à la réouverture de ces endroits. Suivez les nouvelles directives sur notre site Internet, via Le Bagotier et la page Facebook des Loisirs.

Malheureusement, puisque nous ne pouvons respecter la distanciation (2 mètres) en tout temps lors d'un événement comme la St-Jean-Baptiste, celle-ci a dû être annulée par le Comité des loisirs. C'est avec regret que le conseil municipal a également annulé la tenue du traditionnel feu d'artifice tant attendu. Il sera reconduit l'année prochaine. Dans la même foulée, prendre note que les ventes de garage annuelles prévues pour les 6 et 7 juin sont annulées.

Bon mois de mai, le plus beau mois de l'année, selon moi, où tout s'éveille et revit!

NOUVEAU

LES CITOYENS POURRONT POSER DES QUESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

.....
La séance ordinaire du conseil municipal de juin se fera encore une fois à huis clos. Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à dg@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2240 au plus tard à midi, le 2 juin. Les questions seront posées à la période de questions à la séance du conseil du 2 juin et y seront répondues. La séance du conseil sera enregistrée et disponible dans les jours suivants sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com, onglet MUNICIPALITÉ / SÉANCE DU CONSEIL / ENREGISTREMENT VIDEO.

RAPPEL



TAXES MUNICIPALES 2^e versement

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidants que le 2^e versement des taxes municipales vient à échéance le 26 mai 2020.

VOICI VOS OPTIONS DE PAIEMENT :

- **Boîte aux lettres sécurisée**
(située au 421, 4^e avenue)
-chèque seulement
- **Par la poste**
(au 421, 4^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0)
- **Par le biais de la Caisse populaire Desjardins**
-par transaction électronique (« Accès D »)
-au guichet automatique
-au comptoir de service
Vérifiez l'accessibilité auprès de votre caisse.
- **Par votre créancier hypothécaire**
- **Appelez au bureau municipal pour obtenir d'autres options de paiement**

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	26 février 2020
2 ^e versement	26 mai 2020
3 ^e versement	24 août 2020



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 7 avril 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 550-2019 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale sous forme de projet intégré dans la zone 112-P* ».

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au règlement de zonage afin de permettre la construction, sous forme de projet intégré, d'une habitation de quatre logements dans la zone 112-P, en bordure de la 7^e Avenue. Ces modifications portent sur la superficie minimale d'un terrain pour permettre la construction sous forme de projet intégré, la distance minimale à maintenir entre un escalier et une ligne de propriété (0,6 mètre plutôt que 2 mètres), ainsi que sur les normes d'implantation pour un bâtiment principal construit dans le cadre d'un projet intégré dans la zone 112-P (marge de recul latérale de 2 mètres plutôt que 3 mètres, marge de recul arrière de 2 mètres plutôt que 6,1 mètres et rapport espace bâti / terrain maximal de 40 % plutôt que 25 %).

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 28 avril 2020.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 28 avril 2020 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4^e jour du mois de mai 2020.

Sylvie Viens
Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim



SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Francis Rajotte
Directeur des SSI Ste-Hélène



ERRATUM

Quelques petites coquilles sont apparues dans le tableau du texte paru dans Le Bagotier d'avril 2020 à la page 13.
Voici le tableau corrigé.

	Camion Autopompe 2002 actuel	Camion acheté 2020 (disons 2021)
Capacité Gallons d'eau	800	1200
Capacité (place assises)	5	6
Support d'appareils respiratoires intégrés	4	5
Poste opérateur de pompe	Centre Gauche	Arrière complètement droite
Système approvisionnement eau de la pompe	Monter-démonter à chaque intervention	Installé directement sur le pare-choc avant en permanence

FEU EN PLEIN AIR INTERDIT



Les feux en plein air incluant les feux d'herbes, de branches ou de broussailles sont **interdits dans la Municipalité jusqu'à nouvel ordre**. Il n'y aura donc aucun permis de brûlage d'émis.

Par contre les feux de joie dans un foyer extérieur avec pare-étincelles conforme sont acceptés.

Cette mesure émise par la SOPFEU vise à limiter les sorties de nos pompiers afin d'éviter les risques de propagation du Covid-19 pour ceux-ci.

Merci de bien vouloir respecter cette mesure afin de protéger nos pompiers!

ASTUCE DE PRÉVENTION

**AU PRINTEMPS,
PLUTÔT QUE DE BRÛLER
OPTEZ POUR
LE COMPOSTAGE!**



Les barbecues au propane

Votre s curit  et le propane

Quoi faire si le barbecue prend feu?

1. Si possible, fermer le robinet de la bombonne.
2. Fermer le couvercle pour  teindre le feu
3. Si le feu persiste, composer le 9-1-1.



Quoi faire si la bouteille de propane prend feu?

1. Composer le 9-1-1
2. Ne pas tenter d' teindre le feu

Comment transporter la bouteille de propane?

1. Garder la bombonne en position debout
2. S'assurer que la valve de s curit  est bien ferm e
3. Garder une fen tre ouverte ou le coffre entrouvert
4. S'assurer que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies d'un bouchon d' tanch it 

IMPORTANT :

- Ne jamais utiliser un barbecue   l'int rieur.
- Laisser un m tre (3 pi) entre le barbecue et la structure ou le mur.

ASTUCES DE PRO de Garofeu pour toute la famille!

Il ne faut jamais stationner un VTT dans les broussailles. Les pi ces chaudes du moteur pourraient allumer les herbes s ches.





RISQUE DE BLOCAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT

Attention aux lingettes désinfectantes

Lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts, tout ce qui est jeté aux toilettes se retrouve nécessairement dans celui-ci. Les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie :

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, **les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout.** Ils sont destinés à la poubelle.

Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder au nettoyage de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

« MAINTENIR LES DOSSIERS À JOUR POUR ÉVITER LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES »



Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par le programme doit préparer son installation préalablement à la vidange et mettre son dossier à jour à la Régie afin d'être informé à l'avance de la date prévue pour la vidange, notamment en fournissant un numéro de téléphone valide.

Il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou des changements de coordonnées de ceux-ci.

Communiquez directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350.



Olivia Bourque
Coordonnatrice
en loisirs

SONDAGE | CAMP DE JOUR | COVID-19

Chers citoyens,

Vous avez été nombreux à vous questionner aux sujets des activités estivales prévues pour l'été 2020 ainsi qu'au sujet du camp de jour. Bien que le gouvernement ait annoncé une possible ouverture des camps pour cet été, plusieurs facteurs restent encore à évaluer. Nous attendons les directives précises de la santé publique avant de prendre notre décision quant à l'ouverture du camp de jour de Sainte-Hélène. Soyez assurés que le Comité des loisirs ainsi que le conseil municipal évalue la situation de très près afin de bien répondre aux mesures de santé et sécurité du gouvernement.

“

IMPORTANT

En attendant, afin de bien nous préparer, nous aimerions connaître vos besoins réels en termes de camp de jour pour l'été. Nous vous invitons donc à remplir le sondage qui figure sur la page

 Facebook des Loisirs Sainte-Hélène.

”

Soyez assurés que nous faisons tout en notre pouvoir afin de vous tenir informé des développements. Les nouvelles vous seront communiquées via notre site Internet: www.sainte-helenedebagot.com dans la section ACTIVITÉS ET LOISIRS, sur la page Facebook Loisirs Sainte-Hélène ainsi que par le biais d'un communiqué qui vous sera acheminé par la poste. Restez à l'affût!

Nous vous remercions de votre collaboration. Au plaisir de vous voir bientôt!



LA SAISON DE SOCCER

ANNULÉE

Le comité des loisirs Sainte-Hélène tient à informer ses citoyennes et citoyens que la saison de soccer est annulée conformément à la décision prise par le comité de la Ligue de Soccer Montérégie (LSM). Cette dernière regroupe 14 membres [municipalités] dont Sainte-Hélène-de-Bagot.

« C'est avec regret que le comité de la LSM a pris la décision d'annuler la saison de soccer 2020. C'est au terme d'une discussion tenue le 5 mai 2020 que le comité est parvenu à la conclusion qu'il était préférable d'annuler la saison de soccer dans le contexte particulier causé par la pandémie du coronavirus. Nous encourageons toutefois les jeunes et moins jeunes à maintenir un mode de vie sain et actif, et ce, malgré les circonstances. », a exprimé le président de la LSM, M. Yvon Blanchette.

Municipalités membres de la LSM

La LSM regroupe 14 municipalités dont Ange-Gardien, Saint-Césaire, Saint-Damase, Saint-Dominique, Farnham, Marieville, Sainte-Hélène, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Liboire, Sainte-Madeleine, Saint-Paul-d'Abbotsford, Saint-Pie, Rougemont et Roxton Pond.

Au plaisir de vous revoir sur nos terrains en 2021!



AVIS IMPORTANT

FERMETURE INSTALLATIONS MUNICIPALES

Afin de limiter la propagation de la COVID-19 et respecter les réglementations émises par le gouvernement du Québec ainsi que la Santé publique, toutes les installations municipales intérieures et extérieures, demeurent fermées jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous tiendrons informés des développements et de l'évolution en temps réel.

Les informations vous seront communiquées via notre site Internet : www.sainte-helenedebagot.com dans la section ACTIVITÉS ET LOISIRS ainsi que sur la page Facebook : Loisirs Sainte-Hélène.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Olivia Bourque
Coordonnatrice en loisirs
450-791-2455 poste 2310
loisirs@sainte-helenedebagot.com

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE L'HIVER / PRINTEMPS / ÉTÉ 2020

Toutes les activités récréatives (badminton, soccer, baseball, tennis, etc.) de la programmation Hiver/Printemps/Été 2020 qui sont ou ont dû être suspendues en raison du coronavirus sont finalement annulées définitivement.

Toutes les personnes inscrites recevront, par la poste, dans les prochaines semaines, un chèque ou un crédit de remboursement du montant correspondant au pourcentage des cours non réalisés.

Au plaisir de vous revoir à la prochaine session !



FÊTE NATIONALE 2020

ANNULÉE

Considérant l'annonce du gouvernement stipulant que « Tous les événements culturels et sportifs à grand public et à grande affluence, soit ceux qui rassemblent beaucoup de personnes et durant lesquels il est donc impossible de respecter les règles sanitaires et de distanciation sociale en vigueur sont annulés jusqu'au 31 août 2020 »;

Considérant qu'on ne pourrait respecter ces règles;

Considérant que la santé et la sécurité des citoyens de Sainte-Hélène-de-Bagot sont importantes et sont au cœur de cette décision;

En conséquence, le **Comité des loisirs ainsi que le conseil municipal ont décidé d'annuler l'édition 2020 de la Fête Nationale**. Le Comité des loisirs s'affaire déjà à vous préparer une édition 2021 inoubliable.

Au plaisir de fêter avec vous l'an prochain!



OUVERTURE ÉCOCENTRES

SAINT-HYACINTHE
1880, RUE BROUILLETTE
Les vendredis, samedis et dimanches
à compter du **8 mai 2020**

ACTON VALE
68, RUE NOËL-LECOMTE
Les samedis et dimanches
à compter du **9 mai 2020**

Les écocentres sont accessibles de 8 h 30 à 16 h 30 pour tous les citoyens des 25 municipalités membres de la Régie (sur preuve de résidence).

IMPORTANT !



Les personnes présentant des symptômes liés à la COVID-19 ne sont pas admises sur le site.



La règle de distanciation physique de 2 mètres doit être appliquée en tout temps sur le site.



Prévoir un délai d'attente puisqu'un maximum de 4 véhicules sont admis sur le site simultanément.



Le déchargement des matières doit être assuré par le citoyen, le personnel n'étant pas autorisé à l'effectuer.



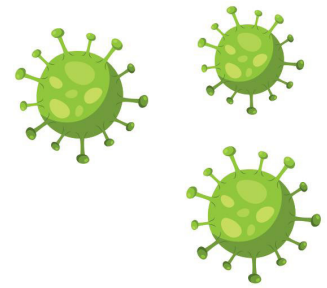
MATIÈRES ACCEPTÉES

Peintures, huiles et filtres, débris de construction, appareils informatiques et électroniques, pneus de voiture non découpés et sans jantes, mobiliers, électroménagers et métaux sont acceptés.

MATIÈRES REFUSÉES

Les résidus d'origine commerciale, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux et les pneus d'un diamètre supérieur à 45 pouces sont refusés.

Des questions? www.riam.quebec ou 450-774-2350



POUR FAIRE FACE AU CORONAVIRUS

Dans le contexte de la **COVID-19**, d'inspirantes initiatives citoyennes soutiennent les personnes en situation de vulnérabilité, incluant les enfants.

Selon l'Observatoire des tout-petits : « Un parent sur quatre disait en 2015 ne pas pouvoir compter sur son entourage lorsqu'il n'en peut plus. »

De simples gestes de solidarité et d'empathie envers les familles, les tout-petits et les enfants peuvent faire une différence.



La santé physique et psychologique des enfants et des adolescents s'est détériorée pour plusieurs d'entre eux pendant cette période de confinement.



Saviez-vous que vous pouvez être un facteur de protection pour les enfants de votre voisinage?

Loin de l'école ou de la garderie, les enfants sont entièrement dépendants de leurs parents. En confinement, les facteurs de risque de la maltraitance sont amplifiés par le stress, par le manque de ressources et par la précarité.

Si vous êtes témoins de signes de maltraitance ou de négligence envers un enfant ou dans un milieu familial... **AGISSEZ!**

Contactez le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) de votre région.

AUTRES RESSOURCES :

- SOS violence conjugale
1 800 363-9010
- Centre de prévention du suicide du Québec
1 866 APPELLE (277-3553)

En cas d'urgence, appelez le 911 sans hésiter!



Vous croyez qu'une famille vivant à proximité pourrait vivre des difficultés?

Soutenir les parents, c'est aussi soutenir les enfants.

Questionnez ces familles pour en apprendre plus sur leurs besoins, trouvez un prétexte pour offrir votre meilleure croustade aux pommes ou prenez du temps pour prendre des nouvelles de vos jeunes voisins.

Des enfants ont exposé des arcs-en-ciel dans leur fenêtre? Demandez aux parents si vous ne pouvez pas offrir quelque chose pour les récompenser. Vos gestes peuvent faire des miracles dans le quotidien des gens!

Ce n'est pas simple d'être parent. Besoin de soutien?

Dans cet esprit, poursuivons et multiplions les gestes d'entraide et de bienveillance qui peuvent faire une différence dans la vie des plus petits.

Obtenez de l'aide en contactant la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille ou la LigneParents de Tel-jeunes : 1 800 361-5085

Enfin, n'oubliez pas que les virus disparaissent, mais que le bon voisinage, lui, demeure.

Partagez vos initiatives sur les pages Facebook
@voisinssolidairesQc et **@Carrefourmunicipal** avec le mot-clic
#Tousensemble

En savoir plus : voisinssolidaires.ca

¹Observatoire des tout-petits : <https://tout-petits.org/actualites/coronavirus/consequences-de-la-pandemie-sur-les-facteurs-de-risque-lies-a-la-maltraitance-des-tout-petits/>



**CARREFOUR
ACTION MUNICIPALE
ET FAMILLE**

La ligne AIDE ABUS AÎNÉS

Vous croyez être en situation de maltraitance ou craignez qu'une personne aînée près de vous le soit? N'hésitez pas, téléphonez à la ligne d'écoute et de référence AIDE ABUS AÎNÉS.

La ligne AIDE ABUS AÎNÉS est un service anonyme et confidentiel, sans frais, accessible partout au Québec, et ce, **tous les jours de 8 h à 20 h**. Que vous soyez un aîné vivant de la maltraitance, un membre de la famille, un ami, un voisin ou encore un intervenant en contact avec une personne maltraitée, vous pouvez utiliser ce service.

Nos professionnels expérimentés sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous diriger vers les ressources les plus appropriées pour répondre à vos besoins.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour parler de ce que vous vivez ou constatez.

**Ne restez pas indifférents
à la maltraitance!**



APPELEZ-nous!

1 888 489-2287

www.aideabusaines.ca

c'est inacceptable!

N'hésitez pas à en parler

Québec 

OPTION consommateurs

Une ligne téléphonique pour les aînés.

Pour parler gratuitement à un avocat sur une multitude de sujets tels les modes de paiement, les achats en ligne, la fraude, la procuration ou la maltraitance financière : la ligne d'information juridique 123 aîné: **514 598 0620 poste 123**.

Et si malgré ces recommandations vous avez besoin d'aide, d'écoute ou de ressources extérieures, n'hésitez pas à composer le 211 où des employés qualifiés vous guideront vers des organismes dans votre région qui pourront vous aider.

LA MAISON D'HÉBERGEMENT LA CLÉ SUR LA PORTE EST TOUJOURS EN ACTION POUR VENIR EN AIDE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Saint-Hyacinthe, le 21 avril 2020 - Malgré le contexte de la COVID-19, La Clé sur la Porte tient à rassurer les femmes et les enfants victimes de violence conjugale et les encourage à la contacter. « Notre message principal aujourd'hui est de faire savoir aux femmes qui sont victimes de violence conjugale que la maison d'hébergement est ouverte et que nous continuons d'offrir nos services d'aide et d'hébergement gratuitement et ce 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 », explique Valérie Grégoire, coordonnatrice de La Clé sur la Porte.

Des offres d'hébergement bien intentionnées mais...

Avec l'éclairage mis sur la situation des victimes de violence conjugale par les médias depuis plusieurs jours, plusieurs citoyens et citoyennes se sont sentis interpellés. Certaines personnes offrent de leur propre chef des lieux privés comme leur propre résidence, chalet ou une chambre pour permettre à des femmes d'avoir un autre endroit pour rester. La Clé sur la Porte suggère de faire preuve d'une grande prudence face aux offres que l'on retrouve sur les réseaux sociaux, les petites annonces, le bouche-à-oreille, etc.

Valérie Grégoire, coordonnatrice, explique : « Il ne faut pas oublier que la femme victime de violence conjugale n'est pas dans une situation ordinaire. Il y a tout l'enjeu de sécurité et d'intervention à prendre en considération. Les maisons d'hébergement ont développé une expertise et des protocoles d'intervention en matière de violence conjugale. Nous suggérons fortement aux femmes et à leurs proches de les contacter en priorité. »

La Clé sur la Porte reçoit aussi plusieurs offres en cours d'année de gens désireux de fournir un lieu de résidence à des femmes dans le besoin. La maison d'hébergement ne peut s'associer à des initiatives individuelles. « Nous ne pouvons nous porter garant de la personne qui offre un hébergement de façon privée. Pour nous, la meilleure façon est de passer par une maison d'hébergement. Pour chaque femme qui nous appelle, nous évaluons la situation et nous trouvons avec elle des solutions adaptées pour répondre à ses besoins », souligne Valérie Grégoire. De plus, toutes les mesures de protection en lien avec la COVID-19 sont

mis en place à la maison d'hébergement. Advenant le cas qu'une personne serait tentée par cette

option, il est fortement suggéré de prendre des références sur la personne, voire de se renseigner si la personne a un dossier criminel.

Moyens de communication alternatifs

Il peut être difficile pour les femmes victimes de violence conjugale de rejoindre les ressources d'aide en période de confinement dû à la présence constante du conjoint. La Clé sur la Porte a mis à la disposition des femmes un outil de messagerie confidentielle afin que ces dernières puissent contacter la maison d'hébergement sans craindre de laisser des traces informatiques. Pour les proches, il y a aussi d'autres façons d'aider une femme vivant une situation de violence conjugale : rester en contact avec elle pour éviter qu'elle soit complètement isolée, ne pas hésiter à appeler les services policiers si on craint pour sa sécurité. De plus, La Clé sur la Porte conjointement avec la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent demandent la collaboration des commerces essentiels afin d'afficher les coordonnées des ressources d'aide en violence conjugale et de permettre aux femmes qui en font la demande d'appeler la maison d'hébergement ou les services policiers. « Plusieurs commerces se sont montrés très sensibles face à la situation et se sont dit prêts à collaborer pour faciliter l'accès des femmes à notre ressource et aux services policiers. C'est un bel exemple de solidarité sociale qui fait du bien », commente Catherine Véronneau, intervenante à la sensibilisation à La Clé sur la Porte.

La Clé sur la Porte :

Tél. : 450 774-1843

Courriel : maisoncle@maskatel.net

Facebook : @laclesurlaporte

Messagerie confidentielle :

clesurlaporte.messageconfidentiel.ca/fr

SOS Violence conjugale

1 800 363-9010





Vous êtes **confinée à la maison
avec un conjoint **violent**?**
Vous êtes en **danger?**
Vous avez besoin **d'aide?**

La Clé sur la Porte :

 **450 774-1843**

 **maisoncle@maskatel.net**

 **@laclesurlaporte**

Urgence et services policiers :
911 • SOS Violence conjugale : 1 800 363 9010



SARCA MOBILE, POUR VOUS GUIDER

SARCA Mobile reste présent pour vous malgré la pandémie. Nous poursuivons la mission de vous accompagner dans la réflexion sur vos projets personnels, scolaires ou professionnels.

De façon autonome, vous pouvez entamer votre processus d'exploration en allant visiter des sites Internet très intéressants et complets sur des professions et formations. Voici la liste des sites que je consulte régulièrement avec mes clients.

- <https://reperes.qc.ca/>

Pour avoir une tonne d'information sur les professions et formations québécoises, je vous conseille le site Repères. Ce site nécessite un code d'entrée, vous n'avez qu'à m'écrire afin que je vous y donne accès et vous guide dans la navigation du site si vous ne le connaissez pas.

- <https://www.inforoutefpt.org/>

Ce site répertorie toutes les formations professionnelles et collégiales. On y retrouve les secteurs de formations,

les régions où elles sont offertes, la description des cours et plus encore. C'est aussi via ce site Internet que nous pouvons avoir accès aux demandes d'admission.

- <http://www.monretouraucegep.com/>

Vous aurez accès à toutes les informations concernant les Attestation d'études collégiales (AEC) offertes au Québec. Vous pouvez effectuer votre recherche selon les catégories et secteurs d'activité, selon les régions ou par cégep. Vous pouvez également identifier les formations offertes à distance.

Je vous invite aussi à vous rendre directement sur les sites des centres de formation professionnelle, des cégeps et universités, afin de connaître les particularités de chaque institution scolaire.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question, il me fera plaisir de vous accompagner! Vous pouvez communiquer avec moi par courriel ou via le réseau social Facebook.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca

 Audrey Gatineau Pro

Commission
scolaire
DE SAINT-HYACINTHE

cfm
CENTRE DE
FORMATION DES
MASKOUTAINS
Éducation des adultes
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Une passerelle vers l'avenir!

 **SARCA**

TRAVAILLER NOTRE RÉSILIENCE INDIVIDUELLE POUR LE BIEN COLLECTIF



Alors que le printemps pointe le bout de son nez, nous rêvons plus que jamais à un retour à la normalité. Certes, l'annonce de la fin du confinement pour les travailleurs de certains secteurs de l'activité économique met un baume sur notre anxiété généralisée, mais l'incertitude demeure.

Voici quelques conseils pour vivre le quotidien plus sereinement :

ESSAYEZ DE TROUVER DU RÉCONFORT dans le fait que des jours meilleurs viendront; que vous retrouverez vos familles, vos amis, vos collègues de travail, votre routine, vos loisirs, etc.

TROUVEZ LA FORCE D'ACCEPTER L'INCERTITUDE. Personne ne sait de quoi sera fait demain, mais l'avenir s'annonce prometteur. Essayez de tolérer le fait de ne pas connaître tous les tenants et aboutissants de cette crise sanitaire. Vous en sortirez grandi.

FAITES CE QU'IL EST POSSIBLE DE FAIRE POUR VOUS PROTÉGER — vous et vos proches — tel que conseillé par les autorités de la santé publique (se laver les mains, respecter la distanciation sociale, limiter les sorties aux courses essentielles seulement, etc.).

FAITES PREUVE DE SOUPLESSE en acceptant que plusieurs facettes de votre vie soient chamboulées. Ce n'est pas toujours facile, mais laissez tomber vos exigences et profitez-en pour revoir vos priorités en vous rappelant que cette situation est temporaire.

AFFRONTEZ LA SITUATION ACTUELLE LE PLUS CALMEMENT POSSIBLE, mais de façon proactive en prenant soin de votre santé mentale et physique.

CROYEZ EN VOS CAPACITÉS D'ADAPTATION.

Rappelez-vous que la vie est faite d'épreuves que vous avez su surmonter dans le passé.

FAITES PREUVE DE POSITIVISME

RÉALISTE en vous informant auprès de sources, et de médias crédibles, qui véhiculent des informations scientifiques.

AYEZ CONFIANCE EN VOUS et croyez-en la capacité des dirigeants à gérer cette crise, au système de santé et aux experts mandatés par les autorités.

FAITES PREUVE DE SOLIDARITÉ

COLLECTIVE en respectant les directives, en respectant les autres, en contribuant comme vous le pouvez et en achetant auprès d'entreprises locales.

Bref, pour faire preuve de résilience devant l'adversité, vous devez faire preuve d'un maximum d'ouverture, de souplesse et de bienveillance; d'abord à l'égard de vous-même, de vos proches et des autres en général. Bon courage! Nous sommes de tout cœur avec vous.

Texte provenant du site internet : www.lespac.com/blogue/resilience-individuelle

POUR RECEVOIR DES ALERTES
SUR UNE MESURE D'URGENCE,
UN AVIS D'ÉBULLITION,
UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

Info Citoyen

CLIQUEZ-ICI!



Il est de votre devoir d'aller vous inscrire pour être avisé en cas d'avis d'ébullition, de mesures d'urgence et de fermeture de rues.

Voici les étapes pour s'inscrire à l'Info Citoyen :

1. Allez sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com
2. Cliquez sur l'Info Citoyen.
3. Cliquez sur Nouvel usager
4. Suivez les indications...

BESOIN D'AIDE?

Si vous n'avez pas Internet ou bien si vous avez besoin d'aide, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 et il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous.



Action Emploi

Notre partenaire vers l'emploi
440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**EN EMPLOI À 50 ANS ET +
OUI C'EST POSSIBLE**

Informez-vous maintenant

450 773-8888

www.action-emploi.ca

Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de :

Emploi Québec Canada

02900028

CONTACT

30
ANS

Centre de crise et de prévention suicide
Intervention 24h/7



Offrez aux personnes en détresse la lumière sous forme de lanterne.

Au-delà de la souffrance, il y a l'espoir.

Ligne de crise, rencontres, hébergement.

Achetez une lanterne virtuelle au coût de 25\$.

Soutenez ces personnes en leur permettant d'accéder à nos services 24h/7.

Ligne administrative
450 771-7152

**Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952**

**CENTRE DE CRISE
ET PRÉVENTION SUICIDE**

Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9
info@contactry.qc.ca

Suivez-nous sur

CLINIQUE D'IMPÔT 2020

ÊTES-VOUS ADMISSIBLE AU SERVICE D'AIDE EN IMPÔT?



Saviez-vous que vous pourriez être admissible au service d'aide en impôt, qui est offert gratuitement, si vous avez un revenu modeste et que votre situation fiscale est simple?

Dans le cadre de ce service, un bénévole vous aidera à remplir vos déclarations de revenus pour que vous puissiez recevoir les prestations et les crédits d'impôt auxquels vous avez droit.

Revenu modeste

Votre revenu familial total doit être inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous, selon votre situation. Notez que les revenus maximaux fixés par votre organisme communautaire pourraient être différents de ceux présentés ci-dessous. Veuillez communiquer avec celui-ci pour vérifier votre admissibilité.

Seuils de revenu suggérés

Une personne seule	25 000 \$
Un couple	30 000 \$
Chaque personne à charge supplémentaire	2 000 \$
Un adulte avec un enfant	30 000 \$
Chaque personne à charge supplémentaire	2 000 \$

Situation fiscale simple

En général, votre situation fiscale est simple si vous n'avez aucun revenu ou si vous avez un revenu provenant des sources suivantes :

- un emploi;
- une pension;
- des prestations, comme celles du Régime de rentes du Québec d'un régime d'assurance invalidité, d'assurance emploi ou d'assistance sociale;
- des revenus ou des rentes d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- une pension alimentaire;
- une bourse d'études;
- des intérêts (moins de 1 000 \$).

Votre situation fiscale n'est pas simple si

- vous êtes travailleur autonome (sauf dans certains cas, si le revenu est de moins de 1 000 \$) ou avez des dépenses d'emploi;
- vous avez des revenus et des dépenses d'entreprise ou de location;
- vous avez vendu une résidence;
- vous avez un gain ou une perte en capital;
- vous avez déclaré faillite;
- vous remplissez une déclaration de revenus pour une personne décédée.

Séances de préparation de déclarations de revenus

Des séances de préparation de déclarations de revenus sont tenues dans plusieurs villes du Québec par des organismes communautaires participants. Elles permettent aux personnes admissibles d'y faire remplir leurs déclarations de revenus gratuitement par des bénévoles du service d'aide en impôt.

La plupart des séances de préparation de déclarations de revenus se déroulent le jour, de mars à avril, et visent la production des déclarations de l'année précédente. Toutefois, plusieurs organismes offrent un service de préparation de déclarations pendant une période plus longue que celle-ci ou à d'autres moments de l'année. Pour connaître les séances prévues au Québec, consultez la liste des séances de préparation de déclarations. Ce lien ouvrira un nouvel onglet au Québec ou communiquez avec le service à la clientèle de Revenu Québec.

Documents requis

N'oubliez pas d'apporter vos feuillets de renseignements fiscaux, vos relevés, vos reçus, vos avis de cotisation de l'année précédente et tout autre document pertinent. Les bénévoles en ont besoin pour remplir vos déclarations de revenus du Canada et du Québec.

PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE POUR **ÉTUDIANTS**

22 AVRIL 2020

1250\$/MOIS

DE MAI À AOÛT 2020

SI VOUS AVEZ UNE PERSONNE
À CHARGE OU AVEZ UN HANDICAP
VOUS POURRIEZ RECEVOIR

1750\$/MOIS

DE MAI À AOÛT 2020

DISPONIBLES AUX ÉTUDIANTS QUI:

- ➔ SONT PRÉSENTEMENT AUX ÉTUDES
- ➔ SERONT AUX ÉTUDES EN SEPTEMBRE 2020
- ➔ ONT OBTENU UN DIPLÔME APRÈS DÉCEMBRE 2019
- + ÉLIGIBLE À CEUX QUI ONT UN EMPLOI ET QUI TOUCHENT MOINS DE 1000\$ DE REVENU PAR MOIS

BOURSE CANADIENNE POUR LE BÉNÉVOLAT ÉTUDIANT

LES ÉTUDIANTS QUI FONT DU BÉNÉVOLAT CET ÉTÉ RECEVRONT JUSQU'À 5 000 \$ POUR LEURS ÉTUDES À L'AUTOMNE. PLUS DE DÉTAILS À VENIR.

CONSULTEZ NOTRE DOCUMENT D'INFORMATIONS



SPST.QUEBEC/CORONAVIRUS



**SIMON-PIERRE
SAVARD-TREMBLAY**

DÉPUTÉ | SAINT-HYACINTHE-BAGOT
BLOC QUÉBÉCOIS

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

450 771-0505 1 800 463-0505

**PROCÈS-VERBAL - 5 MAI 2020**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 5 mai 2020, à huis clos, en vidéoconférence à Sainte-Hélène-de-Bagot dont l'enregistrement vidéo sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1; Monsieur Martin Doucet, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur Pierre Paré, conseiller #4; Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5; Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;
Monsieur Bertrand Lapierre, directeur des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution numéro 77-05-2020**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum) AUCUNE
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépôt - état comparatif
 - 6.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 651 000 \$ qui sera réalisé le 12 mai 2020
 - 6.4 Règlement d'emprunt 360-2008 – soumissions pour l'émission de billets
 - 6.5 Règlement 556-2020 modifiant le règlement numéro 554-2019 « Règlement établissant le taux de taxes et les tarifs de compensation 2020 ainsi que les conditions de perception »
 - 6.6 États financiers 2019 de la municipalité – dépôt
 - 6.7 Proposition d'assurance de la responsabilité civile pour atteintes à l'environnement – non-renouvellement – Chapdelaine assurances et services financiers inc.
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Avis de motion et dépôt d'un projet - règlement 557-2020 abrogeant le règlement numéro 553-2019 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers,

aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner

- 7.2 Achat d'un souffleur - tracteur John Deere
- 7.3 Ministère des Transports – contrat de déneigement et de déglacage
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie avec les municipalités de Saint-Liboire et Upton
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Démission au CCU - M. Roger Nantel
 - 10.2 Nomination sur le CCU en remplacement de M. Roger Nantel
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Bibliothèque – achat – ordinateur
 - 11.2 Appui à Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska dans leurs revendications
 - 11.3 Gymnase et vestiaire – achat et installation – protection murale
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum) AUCUNE
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL****Résolution numéro 78-05-2020**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos. En conséquence, il n'y a pas de période de questions.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES**6.1 COMPTES À PAYER****Résolution numéro 79-05-2020**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 29 avril 2020 :

- Comptes pour approbation :	17 409,91\$
- Salaires:	45 796,00\$
- Comptes à payer :	39 647,92\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que



reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 29 avril 2020, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale par intérim dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 651 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 MAI 2020

Résolution numéro 80-05-2020

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte Hélène de Bagot souhaite emprunter par billets pour un montant total de 651 000 \$ qui sera réalisé le 12 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
360-2008	418 300 \$
360-2008	47 300 \$
360-2008	185 400 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 360-2008, la municipalité de Sainte Hélène de Bagot souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité,

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	58 200 \$
2022.	59 200 \$
2023.	60 400 \$
2024.	61 700 \$
2025.	62 800 \$ (à payer en 2025)
2025.	348 700 \$ (à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 360-2008 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

6.4 RÉGLEMENT D'EMPRUNT 360-2008 - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Résolution numéro 81-05-2020

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	5 mai 2020
Heure d'ouverture :	10 h
Lieu d'ouverture :	651 000 \$ Ministère des Finances du Québec
Nombre de soumissions :	3
Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Date d'émission :	12 mai 2020

Attendu que la municipalité de Sainte Hélène de Bagot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 mai 2020, au montant de 651 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
58 200 \$	1,30000 %	2021
59 200 \$	1,40000 %	2022
60 400 \$	1,50000 %	2023
61 700 \$	1,65000 %	2024
411 500 \$	1,80000 %	2025
Prix : 98,32400	Coût réel : 2,16821 %	
2 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
58 200 \$	2,18000 %	2021



59 200 \$	2,18000 %	2022
60 400 \$	2,18000 %	2023
61 700 \$	2,18000 %	2024
411 500 \$	2,18000 %	2025
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,18000 %	

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON

58 200 \$	2,20000 %	2021
59 200 \$	2,20000 %	2022
60 400 \$	2,20000 %	2023
61 700 \$	2,20000 %	2024
411 500 \$	2,20000 %	2025
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,20000 %	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité,

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2020 au montant de 651 000\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 360-2008. Ces billets sont émis au prix de 98,32400 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6.5 RÈGLEMENT 556-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 554-2019 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION 2020 AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION »

Résolution numéro 82-05-2020

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception applicable pour l'année 2020;

Considérant la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours;

Considérant que la Municipalité désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 7 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, et résolu à l'unanimité, qu'il soit décrété et statué par le règlement 556-2020 ce qui suit :

Que l'ARTICLE 24 «TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES» soit modifié comme suit :

Le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 25 mars 2020 est établi à 0 % par année;

Ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

6.6 ÉTATS FINANCIERS 2019 DE LA MUNICIPALITÉ - DÉPÔT

Résolution numéro 83-05-2020

Considérant l'avis public du 20 avril 2020;

Considérant le dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'année 2019 par les vérificateurs externes;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2019 de la Municipalité, déposés par la firme de vérificateurs.

6.7 PROPOSITION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE POUR ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT - NON-RENOUVELLEMENT - CHAPDELAIN ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.

Résolution numéro 84-05-2020

Considérant que l'assurance de la responsabilité civile pour atteintes à l'environnement chez Chapdelaine assurances et services financiers inc. vient à échéance le 6 juin 2020;

Considérant le coût élevé annuellement de cette assurance qui était de 6 590\$ en 2019;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil désire mettre fin à l'assurance de la responsabilité civile pour atteintes à l'environnement - police no SUM-ENV-08233 et ne renouvèlera pas cette assurance.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 557-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 553-2019 RELATIF À LA CIRCULATION, AUX STATIONNEMENTS ET IMMOBILISATIONS DE VÉHICULES ROUTIERS, AUX STATIONNEMENTS PUBLICS, AUX TERRAINS PUBLICS, AUX STATIONNEMENTS D'ÉDIFICES PUBLICS, AUX ARRÊTS, AUX LIMITES DE VITESSE ET AUX DÉFENSE DE STATIONNER

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Jonathan Hamel, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 557-2020 abrogeant le règlement numéro 553-2019 relatif à la circulation, aux stationnements



et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner.

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que le règlement a pour objet d'ajouter certaines normes plus restrictives au niveau du stationnement. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

7.2 ACHAT D'UN SOUFFLEUR - TRACTEUR JOHN DEERE

Résolution numéro 85-05-2020

Considérant qu'un souffleur doit être installé sur le tracteur John Deere acheté pour la prochaine saison hivernale;

Considérant les demandes de prix effectuées;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, unanimement,

Que la soumission de la Compagnie Normand Ltée soit retenue pour l'achat d'un souffleur Normand au coût de 6 741,92\$ plus taxes.

Cette dépense sera affectée au fonds de roulement et sera remboursable sur 5 ans à partir de 2021.

7.3 MINISTÈRE DES TRANSPORTS - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE

Résolution numéro 86-05-2020

Considérant la communication du 16 avril 2020 (dossier no 8607-17-4919);

Considérant la durée du contrat : 2020-2021 (avec possibilité de renouvellement pour 2021-2022 et 2022-2023);

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de permettre au maire et à la directrice générale par intérim de signer pour le contrat avec le ministère des Transports pour le contrat de déneigement et de déglacage d'une partie de la rue Principale pour une durée de 24 semaines (2020-2021) avec deux ans de possibilité de renouvellement.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE ET DE RÉPONSE AUTOMATIQUE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-LIBOIRE ET

UPTON

Résolution numéro 87-05-2020

Considérant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie signée le 8 juin 2000 avec les municipalités de Saint-Liboire et Upton;

Considérant que cette entente se doit d'être renouvelée;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la nouvelle entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie soit adoptée.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DÉMISSION AU CCU - M. ROGER NANTEL

Résolution numéro 88-05-2020

Considérant la lettre de démission de M. Roger Nantel en date du 26 février 2020 au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la démission de M. Roger Nantel. Le conseil municipal tient à remercier M. Nantel pour son apport au sein du CCU durant ces années.

10.2 NOMINATION SUR LE CCU EN REMPLACEMENT DE M. ROGER NANTEL

Résolution numéro 89-05-2020

Considérant la démission de M. Roger Nantel au CCU;

Considérant que le mandat de M. Nantel était du 1er mars 2019 au 28 février 2021;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que M. Michel Charron soit nommé en remplacement de M. Roger Nantel et ce, jusqu'au 28 février 2021.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUE - ACHAT - ORDINATEUR

Résolution numéro 90-05-2020

Considérant que l'ordinateur de la bibliothèque est désuet;

Considérant la soumission d'Accès info datée du 18 février 2020;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque au montant de 975\$ plus taxes chez Accès info et d'en faire faire l'installation par l'informaticien de la Municipalité.

11.2 APPUI À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE, LE GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD ET LE GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES RICHELIEU YAMASKA DANS LEURS REVENDICATIONS

Résolution numéro 91-05-2020

Considérant le rapport d'analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées réalisés par Zone



loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska;

Considérant l'augmentation constante du nombre de demandes au programme d'accompagnement au camp de jour pour des enfants à besoins particuliers;

Considérant que les besoins des enfants demandent maintenant une grande intensité d'intervention et requièrent des services de plus en plus spécialisés;

Considérant que les problématiques comportementales et de violence des enfants qui fréquentent le camp de jour s'intensifient;

Considérant la difficulté de recrutement relié à la rareté de main d'œuvre et le manque d'expérience et de formation du personnel étudiant embauché pour les camps de jour;

Considérant que les problématiques vécues au quotidien peuvent compromettre la sécurité des autres participants et du personnel en place;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité,

De soutenir Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska dans ces revendications auprès des instances concernées et ce, en ce lien avec:

1. Le développement et la bonification des services en réponse aux besoins des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés;
2. L'amélioration du soutien aux dispensateurs de services;
3. Le rehaussement du financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir l'embauche d'accompagnateurs par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
4. La clarification de la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour estival par la Commission des droits de la personne et des droits de

la jeunesse (CDPDJ).

11.3 GYMNASSE ET VESTIAIRE – ACHAT ET INSTALLATION – PROTECTION MURALE

Résolution numéro 92-05-2020

Considérant qu'une protection murale doit être installée au gymnase et au vestiaire du centre communautaire au 421, 4^e avenue;

Considérant que la demande de subvention effectuée au Fonds de développement rural (FDR) a été acceptée pour un montant de 7 000\$;

Considérant les demandes de prix effectuées;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité,

Que la soumission de Côté Réno construction soit retenue au coût de 8 867,49\$ plus taxes pour l'achat et l'installation de protection murale (PVC) au gymnase et au vestiaire du centre communautaire.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos. En conséquence, il n'y a pas de période de questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 93-05-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h51.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

La Coop **BMR**
Sainte-Hélène **PRO**

Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles

Sollio
Agriculture

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | **VICTORIAVILLE** | **DRUMMONDVILLE**
1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

DF COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | **MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

☎ **450 888-1313**
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
STRUCTURE D'ACIER
CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **ITVAC**

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBQ: 5729-5388-01

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

PROY

PROJET CLÉ EN MAIN

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Sophie Joubert
décoratrice designer

Services complets de décoration
d'aménagement intérieur

450 791-2328
d.deco.design@hotmail.com
SUR RENDEZ-VOUS

Ripe de Papier Super Absorbante

DANY GRENIER
Représentant
Cell.: 450 888-4455

PUREBEDDING

326, 2^e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca



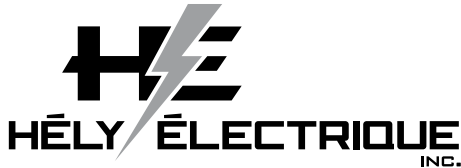
Un bon retour en classe à tout le personnel
et aux enfants qui sont notre relève !



Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



Ordre des
Denturologistes
du Québec

Votre denturologiste

Jean-François Perreault d.d.

Confection et réparation de
prothèses dentaires

Tél. : (819) 816-6778

Email : denturojperreault@gmail.com

646 rue Jacques
St-Eugène-de-Grantham (Qc)
J0C 1J0 (derrière Home Hardware)



Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Député de Johnson

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation ministre responsable
de la région Centre-du-Québec

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888 791-2462 • 819 477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




idée graphik
 GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

450 381-2908
 775, Paul-Lussier
 SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

www.ideegraphik.com



Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495




BLT BBQ
 BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591
buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com



PIERRE-YVES MARTIN
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 JOH 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 JOH 1M0

*Relais Routier
 Petit*



450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)



RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca



ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES
Agence immobilière



Israël Lussier
Courtier immobilier



Soyez bien conseillé !
450 230-6667



Martin Lussier
Courtier immobilier agréé DA

- **DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7 • ESTIMATION GRATUITE DE VOTRE PROPRIÉTÉ**
- **PROTECTION ROYALE OFFERTE GRATUITEMENT** (Protection contre les vices cachés, délais et désistements, assistance juridique, cotisation spéciale et frais légaux)

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE

Aquapel



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**



Le trio du nouveau proprio



Profitez d'un accompagnement complet
à toutes les étapes de votre achat³.

Rencontrez un conseiller dès aujourd'hui.

desjardins.com/maison

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton

1. Produit offert par Desjardins Assurances, Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. 2. Produit offert par Desjardins Assurances, Desjardins Assurances désigne Desjardins Assurances générales inc. 3. Sous réserve de l'approbation du crédit de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.